



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE NAILLOUX ELEMENTAIRE DU 05.11.2009

- Etaients présents :

- Anne BORGETTO, Adjoint au maire
- Nawal BOUMAHDI, Parenfants
- Nathalie LE QUERREC, Les Gamins d'Abord
- Fathia CLAVE, Parenfants
- Laurence BOUREZ, Les Gamins d'Abord
- Jean-Pierre GUITARD, directeur d'école
- Catherine BARIL, représentante des enseignants
- Sarah TRAN, D.G.S. mairie de Nailloux
- Kadia DAMENE, responsable cantine
- Nathalie CRAMAILERE-ROUCHI, Responsable du Service Enfance
- Céline COUSTILLIERES, Directrice C.L.A.E.

- Excusés :

- Michel DUTECH,
- Delphine LEGRAND,

Nathalie CRAMAILERE-ROUCHI fait la présentation de l'équipe de direction et d'animation du CLAE de Nailloux.

La directrice du CLAE, Céline COUSTILLIERES, présente le projet pédagogique du CLAE pour l'année 2009/2010.

Les grands objectifs sont :

- Travailler le respect entre enfants/enfants, entre adultes/enfants...
- Favoriser les échanges, la coopération, le respect notamment à travers des jeux de coopération et non de compétition,
- Impliquer les enfants dans la vie du CLAE :
- mise en place du Conseil de CLAE, d'une boîte à idées.

La salle FIDJI est un espace de ludothèque et bibliothèque. Les deux préfabriqués accueillent les enfants. Il y a 1 salle pour jouer à « l'art déco » où les enfants ont un accès libre avec du matériel leur permettant de travailler leur imaginaire et leur créativité.

Un projet de réaménagement de la cour (traçage de jeux) pensé et élaboré par les enfants.

Un projet sera effectué avec l'équipe enseignante de réaménagement des talus de la cour (plantations, jardinage...).

Céline COUSTILLIERES nous relate une journée type au sein du CLAE :

- Le matin : les enfants sont accueillis dans deux salles différentes. A 8 h 15, les enfants quittent les salles pour se rendre dans la cour jusqu'à 8 h 35, heure à laquelle les enseignants prennent le relais.
A 8 h 30, la porte du CLAE côté bureau est fermée.
A 8 h 35, ouverture du portail de l'école par les enseignants.

Monsieur GUITARD rappelle aux parents que le hall dans l'école n'est pas un lieu d'entrée ou de sortie des élèves.

- Le midi : 11 h 35, un animateur fait l'appel dans les classes, suite à cet appel les enfants ont le choix d'aller déjeuner, d'aller dans une salle éducative ou dans la cour.
Le dernier service se fait à 12 h 45. Afin de contrôler que les enfants ont bien pris leur repas, un système de carte a été mis en place.

Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine et dont les parents n'ont pas pu venir les chercher à 11 h 45, Brigitte, employée municipale, reste avec eux de 11 h 45 à 12 heures.

- Le soir : à 16 h 30, les élèves des C.P. et CE1 sont récupérés au sein de la classe par l'animateur qui fait l'appel.
- Les CE2 et CM1 sortent des classes et vont dans le pré où 3 animateurs les attendent afin de faire l'appel.
- 1 Membre de la direction est au portail avec les enseignants afin de vérifier les sorties des enfants.
- A 16 h 40 : fermeture du portail de l'école. Tous les enfants sont dans la cour et peuvent se diriger vers les différentes activités qui sont mises en places, soit dans les salles du CLAE ou dans la cour, ou sous le préau.

Dans la cantine, un espace est réservé aux enfants qui souhaitent faire leurs devoirs.

Plusieurs projets sont mis en place sur le temps du soir, jeux libres, jeux collectifs, rollers hockey, décoration...

A compter du 16 h 40, les familles récupèrent leurs enfants par la porte du CLAE.

Fin du CLAE à 18 h 30.

Lien avec l'école :

La directrice du CLAE rencontre régulièrement Monsieur GUITARD afin que l'école et le CLAE soit en harmonie.

Monsieur GUITARD prend la parole afin de nous donner son point de vue sur le CLAE. Il indique que le retour est positif, il n'a pas de concurrence entre l'école et le CLAE, un bon fonctionnement est mis en place.

Quand il y a des choses à recalculer au quotidien ou des règles communes à mettre en place, les deux directeurs des structures se rencontrent afin de communiquer et de régler les problématiques de façon intelligente et la plus éducative possible par rapport aux enfants.

Questions diverses :

Les parents ont souhaité aborder avec nous plusieurs points :

- convention avec l'école de musique, qu'elle est la règle ?

Nathalie explique qu'une convention avec l'école de musique a effectivement été signée afin de permettre aux enfants qui fréquentent le CLAE le soir de pouvoir également participer aux cours de musique, au demeurant, il est précisé qu'il est obligatoire qu'un adulte ramène l'enfant au CLAE après le cours de musique, ceci par souci de sécurité.

Beaucoup de vêtements sont perdus au sein de l'école par les enfants. Suite à ce constat, l'équipe du CLAE et l'école ont décidé de récupérer les affaires oubliées par les enfants et de les donner aux enfants de l'Association de Madagascar.

Cette décision convient aux parents, cependant, ils souhaiteraient qu'un délai plus long leur soit accordé avant de donner les vêtements oubliés.

Les parents nous font part du problème existant concernant le stockage des cartables durant le temps du CLAE du soir.

La directrice du CLAE les informe qu'une réflexion est en cours afin de trouver une solution à ce problème.

Les enfants abordent la problématique des CLSH des mercredis. Ils nous demandent de leur expliquer pourquoi il n'y a pas assez de places et quelle est la méthode des inscriptions.

Nathalie leur indique qu'il a été fait part aux élus de la Communauté du manque de place au sein du CLAE, ceux-ci travaillent afin de trouver une solution

Nathalie CRAMAILERE leur indique le fonctionnement des inscriptions qui est géré par l'équipe du secrétariat du service enfance. Notamment, une journée d'inscription est arrêtée et les trois secrétaires du service se rendent sur les centres de loisirs, afin d'être plus proches de la population.

Nathalie indique également, les parents qui ne peuvent pas se rendre sur les sites, ont la possibilité d'envoyer un mail, un fax ou mandater une personne afin que leur pré-inscription soit prise en compte.

Les parents demandent s'il n'est pas possible de réserver un nombre de places exclusivement quand les deux parents travaillent.